Image not found or type unknown

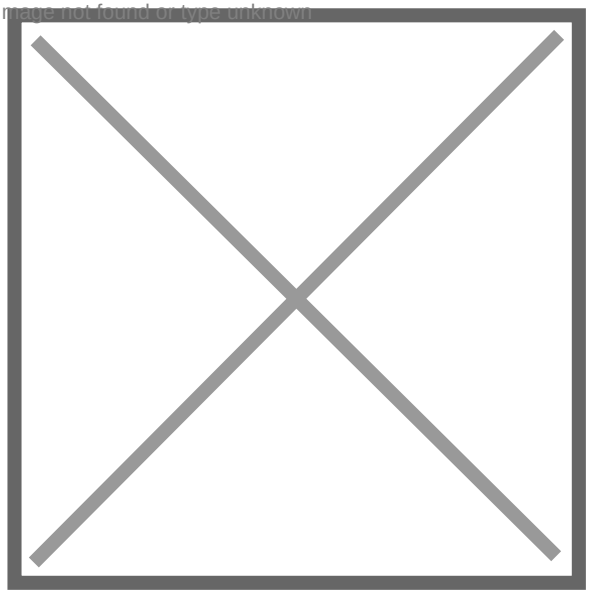

Frais bancaire sur des prelevements

Par **vanes0468**, le **25/01/2014** à **15:10**

Bonjour,

Ma banque m'a compté des frais pour prélèvement impayés. J'ai remarqué, 2 jours après, qu'elle m'avait fait passer les prélèvements qu'elle m'avait compté avec frais.
Est-ce normal ? S'ils me comptent des frais, alors qu'ils ne me fasse pas passer les prélèvements, non ?

Dans l'attente, merci.

Par **aguesseau**, le **25/01/2014** à **20:45**

bjr,
si votre compte n'est pas suffisamment approvisionné pour payer vos prélèvements ou autres moyens de paiements, toutes les banques font payer des frais car cela les oblige à un traitement manuel.
chaque année vous devez recevoir une plaquette du cout de chaque opération bancaire.
à chaque demande de paiement faite par vos créanciers votre banque vous comptera des frais (environ 100 €) ce qui est assez dissuasif.
vous pouvez supprimer vos autorisations de prélèvements si vos créanciers sont d'accord.
cdt

Par **vanes0468**, le **25/01/2014** à **22:27**

Bonsoir oui je comprend qu ils me prennent des frais mais pourquoi me facturer ex:7€ pour me faire quand meme passer l operation.mon creancier peut representer le prelevement non?!

Par **aguesseau**, le **26/01/2014** à **01:09**

bjr,
quand vous avez donné une autorisation de prélèvement, cela signifie que votre compte doit être approvisionné quand le créancier demande le prélèvement.
le créancier n'a aucune obligation de représenter plusieurs fois le prélèvement et cela ne l'arrange sans doute pas de représenter son prélèvement.
c'est comme si vous faisiez des chèques sans provisions.
vous risquez des ennuis avec votre banque qui pourrait vous signaler à la banque de france.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés